

Délibération AG210216.08 – Adoption des modalités de mise en place du *comitat-conselh*

Mesdames, Messieurs,

Lors de son assemblée générale du 31 mars 2017, les membres de l'Office public de la langue occitane actaient le principe de création d'instances consultatives provisoires du Groupement (délibération N°AG 170331.06). Il s'agissait alors de créer deux comités temporaires, d'une durée d'un an, l'un composé de représentants institutionnels et l'autre d'acteurs associatifs, dont la mission consistait à expertiser le programme d'activité du Groupement en amont de ses instances délibératives.

Par la suite, courant 2019, le bureau de l'Office a souhaité simplifier cet outil en mettant en place une seule instance consultative, le *comitat-conselh* (comité-conseil), composé lui-aussi de représentants institutionnels et associatifs. Ses missions étaient d'émettre des avis sur :

- la stratégie globale du Groupement proposée par les services du Groupement ;
- les opérations présentant une importance stratégique remarquable ;
- l'environnement du Groupement et des principaux enjeux auxquels le Groupement est confronté, y compris des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupement ;
- les projets de dispositifs du Groupement ;
- les dossiers de demande de subvention soumises au Groupement.

Son fonctionnement reposait par ailleurs sur les principes suivants :

- Parité femme-homme
- Mixité des corps représentés
- Représentativité des territoires
- Mandat à durée limitée et non renouvelable
- Confidentialité / discrétion
- Collégialité
- Indépendance
- Respect des personnes et des idées

Un premier *comitat-conselh* préfiguratif interrégional de l'OPLLO s'est ainsi tenu le mardi 19 mars 2019 à Toulouse, en amont d'une Assemblée générale du Groupement principalement consacrée au vote des aides aux opérateurs linguistiques. La charte de fonctionnement avait alors été examinée et entérinée par les membres de ce comité conseil. Les participants ont ensuite pu formuler des avis argumentés en s'appuyant sur des outils créés par l'équipe de l'Office et par le biais d'un dialogue constructif. Pour précision, il ne s'agissait pas de proposer des montants de subventionnement aux opérateurs, mais uniquement de donner des avis sur la pertinence des actions proposées par ces derniers. Les travaux des membres ont donné pleinement satisfaction et ont ainsi permis d'éclairer la décision politique. Cette instance a par ailleurs eu deux vertus principales :

- Un renforcement de la légitimité des décisions prises par les représentants de l'État et des Régions au sein de son assemblée générale ;
- Une meilleure appropriation des problématiques de l'Office par les acteurs clés de la politique linguistique publique partenariale.

Au regard du succès de cette expérimentation, il est proposé aux membres du Groupement de pérenniser le *comitat-conseilh*. Il vous est ainsi soumis un projet de charte de fonctionnement (annexe), qui pourra être amenée à évoluer en fonction des préconisations qui nous seront formulées.

De cela découlera une première phase avec trois temps de réunion du comité :

- Fin février : présentation du bilan 2020 ainsi que des enjeux pour l'année à venir d'un point de vue des actions et de la stratégie, avec une présentation de la structure budgétaire de l'année 2021 ;
- début mars : temps dédié à l'étude des dossiers 2021 en vue de l'AG du 13 avril ;
- Fin avril : debrief des arbitrages réalisés par les élus et réflexion sur la composition du *comitat-conseilh*.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La présente délibération ainsi que son annexe sont approuvées.



Charline CLAVEAU

Présidente du Conseil d'administration